



Affiché en Mairie

Le 17 NOV. 2020

CONSEIL MUNICIPAL D'ALLAUCH**Jeudi 12 novembre 2020 – 18 H****Salle François MITTERRAND – Traverse Chapelle des Filles**

et le 12 novembre, à 18h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur Lionel DE CALA, Maire

Présents : Joëlle MIZRAHI, Marie-Christine CIANNARELLA, Frédéric PLA-GAVAUDAN, Isabelle LEVY-FANUCCI, Patrick MINEO, Andrée COLLIN, Jean TOMASELLI, Martine CHAIX, Serge BENNICCA, Christian LARTAUD, Marie-France ROSTY, Henri CARVIN, Lionel DE CUBBER, Jacqueline FABRE, Bernard CROZES, Marie-Claude ALLARY, Maurice ATTIAS, Christophe MOULIN, Emmanuelle GIRARD-THIVILLIER, Corinne DE RANIERI, Sandrine FREIRE, Stéphanie GRECO DE CONINGH, Emily PARTOUCHE, Anthony PAGET, Anaïs ABRAHAMIAN, Loïc ROUZAUD, Aurelie TRICHAUD-PIRANI, Monique ROBINEAU-CHAILAN, Francine LAROCCA, Laurent JACOBELLI.

Procurations : Patrick SABATIER à Maurice ATTIAS, Laurent CASTILLO à Christophe MOULIN, Jean NAYA à Monique ROBINEAU-CHAILAN.

Absent : Gérard BISMUTH

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents ou représentés : 34

Date d'envoi de la convocation : 6 novembre 2020

Après avoir procédé à l'appel nominal des élus et déclaré la séance ouverte, Monsieur le Maire a proposé la désignation de Monsieur Loïc ROUZAUD, pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation adoptée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2020 –

Ce document retrace le déroulement du Conseil Municipal précédent qui est soumis, pour avis, à l'Assemblée.

Le procès-verbal est mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

DECISIONS MUNICIPALES

- voir détail en annexe -

ADMINISTRATION GENERALE

N° 2020/95 - Détermination des règles d'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante à distance par visioconférence -

RAPPORT RETIRE

N° 2020/95 – Résolution de soutien du processus de paix en Arménie –

Monsieur le Maire présente le rapport.

Le Conseil municipal d'Allauch tient à réaffirmer son attachement sans faille aux principes et idéaux de liberté, de démocratie et d'égalité inscrits au sein des textes fondateurs du droit international et relatifs aux droits de l'homme.

Il est proposé que le Conseil Municipal d'Allauch soit pleinement solidaire de toutes les actions qui, dans le respect du droit international et au titre de l'amitié et de la solidarité entre les peuples, participeront à l'élaboration d'un programme durable d'aides en soutien à l'Arménie et à la reconstruction de cette région dans le cadre d'un processus de paix et de coopération.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

N° 2020/96 - Dénomination de l'Esplanade du parking du collège « Samuel PATY » -

Monsieur le Maire présente le rapport.

En hommage à Samuel PATY, qui nous a quitté le 16 octobre 2020, victime du terrorisme pour avoir voulu enseigner à nos enfants la liberté et pour apporter notre solidarité et notre soutien à l'ensemble du corps enseignant, il est proposé à l'assemblée délibérante de donner son nom à l'esplanade du Collège Yves MONTAND : situé au Vallon vert.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

DISPOSITIF SPECIAL COVID

N° 2020/97 - Fonds Social Européen - Contribution à la réponse sanitaire à la crise de la COVID - Demande de subvention -

Monsieur TOMASELLI présente le rapport.

Pour favoriser la période de confinement dans le respect des consignes gouvernementales, la commune a mis en place plusieurs mesures notamment l'achat de masque. Ces mesures ont fortement impactées le budget communal.

Il est ainsi proposé à l'assemblée de solliciter l'aide financière du Fonds Social Européen, au titre du dispositif « Contribution à la réponse sanitaire à la crise de la COVID », à hauteur de 50 % du coût H.T., soit une subvention maximale de 209.175 €.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

N° 2020/98 - Aide exceptionnelle pour favoriser le déconfinement - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône -

Monsieur TOMASELLI présente le rapport.

Pour favoriser la période de confinement dans le respect des consignes gouvernementales la commune a mis en place plusieurs mesures notamment la mise en place de vitre plexiglass sur les sites recevant du public. Il convient aujourd'hui de se procurer notamment des ordinateurs portables pour favoriser le télétravail.

Ces dépenses entrant dans le cadre du dispositif « Aide exceptionnelle pour favoriser le confinement » financé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, il est proposé de solliciter l'octroi d'une subvention de 70 % du montant H.T. du coût de l'opération, dans la limite de 60.000 € H.T. de dépenses d'équipement soit une subvention maximale de 42 000 €.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

N° 2020/99 - Gratuité des locaux commerciaux pour la période novembre-décembre 2020 – COVID 19 –

Monsieur BENNICA présente le rapport.

Compte tenu de la crise sanitaire relative au COVID-19, il est proposé à l'assemblée de renoncer au recouvrement des loyers des locaux de la ville, loués ou sous loués, à des commerçants pour les mois de novembre-décembre 2020.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

N° 2020/100 - Gratuité des redevances relatives à l'occupation du Domaine public, pour la période novembre-décembre 2020 – COVID 19 –

Monsieur BENNICA présente le rapport.

Compte tenu de la crise sanitaire relative au COVID-19, il est proposé à l'assemblée de renoncer aux redevances relatives à l'occupation du domaine public pour des activités commerciales pour les mois de novembre-décembre 2020.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

ANIMATIONS COMMUNALES

N° 2020/101 - Organisation du concours des illuminations de Noël –

Monsieur PAGET présente le rapport.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser la ville à organiser un concours des illuminations de Noël et de voter le règlement.

Les inscriptions au concours auraient lieu la dernière semaine de novembre et la première semaine de décembre.

Le passage du jury pour la prise de photographies et films s'effectuerait la deuxième semaine de décembre. La délibération du jury aurait lieu la troisième semaine de décembre.

3 catégories seraient en compétition :

- 1ère catégorie : Villa-Jardin,
- 2ème catégorie : Appartement-Balcon,
- 3ème catégorie : Commerce.

Il est proposé de récompenser les trois premiers de chaque catégorie.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

N° 2020/102 - Fourniture de sapins de Noël aux commerces de la commune –

Monsieur BENNICA présente le rapport.

Dans une volonté de valorisation des noyaux villageois, la Commune souhaite participer à la décoration des rues commerçantes et doter chaque commerce d'un sapin. Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention pour la fourniture de sapin de Noël aux commerces de la commune pour l'année 2020.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

N° 2020/103 - Organisation d'un concours de Noël – « Allauch fête Noël » -

Monsieur BENNICA présente le rapport.

Face à cette crise sanitaire, nous avons souhaité, malgré tout, maintenir un lien fort avec les allaudiens et leur proposer de vivre la magie de Noël d'une manière différente.

Du 1 décembre au 24 décembre 2020, une fenêtre du calendrier de l'avent sera ouverte sur la page « facebook Allauch officiel » de la commune et permettra aux participants de remporter chaque jour des cadeaux d'une valeur totale de 500 euros maximal.

Pour le lot du 25 décembre, pour permettre de toucher un plus large public, les allaudiens pourront déposer du 1er au 25 décembre, dans une urne prévue à cet effet auprès de leur commerçant, un bulletin de participation. Il est ainsi proposé à l'assemblée d'autoriser l'organisation d'un tirage au sort sur « la page Facebook Allauch officiel », et d'adopter le règlement du concours.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

FINANCES

N° 2020/104 - Subventions aux associations - Deuxième attribution 2020 –

Monsieur PAGET présente le rapport.

Par délibération du 22 juillet 2020, le Conseil Municipal décidait une première répartition des subventions aux associations d'un montant de 136.470 €. Depuis, de nouveaux dossiers de demande de subvention ont été reçus.

Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser une deuxième répartition pour un montant de 17.450 €.

Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITE des membres présents ou représentés
(2 abstentions : L. JACOBELLI, F. LARocca)

N° 2020/105 - Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole (CLECT) --

Monsieur TOMASELLI présente le rapport.

Par délibération du 31 juillet 2020, le Conseil de la Métropole a instauré une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), dont le rôle est d'examiner le chiffrage des charges liées à des transferts de compétence tel que prévu par le Code Général des Impôts.

Au sein de cette commission, la Commune d'ALLAUCH sera représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Sont désignés :

- **Jean TOMASELLI, membre titulaire ;**
- **Maurice ATTIAS, membre suppléant.**

Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITE des membres présents ou représentés
(4 Abstentions : L. JACOBELLI, F. LARocca, M. ROBINEAU-CHAILAN et J. NAYA)

N° 2020/106 - Programme de logements du Groupe ERILIA - Subvention communale - Convention de réservation de logements locatifs sociaux –

Monsieur SABATIER présente le rapport.

La Société ERILIA poursuit le projet de 3 opérations sur la Commune représentant 63 logements locatifs sociaux.

Ce programme s'inscrit dans la démarche de la Commune en faveur de la production de logements sociaux et répond également aux objectifs de mixité sociale prévus par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser la signature de la convention de réservation définissant les engagements des deux parties.

Au titre de sa participation dans l'équilibre financier de ces opérations et dans le cadre de sa politique d'aide financière en faveur de la production de logements locatifs sociaux, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le versement d'une subvention de 425.000 euros pour la réservation de 15 logements pendant 60 ans, au titre de la participation à l'équilibre financier des opérations, la Commune octroierait, également, des garanties d'emprunt :

Il est également proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de réservation et tout acte y afférent.

***Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITE des membres présents ou représentés**
(2 Contre : L. JACOBELLI, F. LAROCCA, 3 Abstentions : M. ROBINEAU-CHAILAN,
A. TRICHAUD-PIRANI, J. NAYA)*

RESSOURCES HUMAINES

N° 2020/107 - Attribution d'une prime de fin d'année pour l'année 2020 - Personnel municipal titulaire et stagiaire –

Madame MIZRAHI présente le rapport.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser d'attribuer au personnel municipal titulaire et stagiaire de la commune une prime de fin d'année d'un montant de 1.100 € pour un agent exerçant ses fonctions à temps complet.

Cette prime sera versée avec les salaires du mois de novembre 2020.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

N° 2020/108 - Complément de rémunération accordé au personnel municipal non titulaire pour l'année 2020 –

Madame MIZRAHI présente le rapport.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser l'attribution d'un complément de rémunération au personnel municipal non titulaire de la commune d'ALLAUCH, en poste au 1er novembre 2020. Le montant brut de cette rémunération complémentaire est fixé à 1.100 €, pour un agent exerçant ses fonctions à temps complet, calculé et attribué au prorata des mois de présence et de la durée du temps de travail de chaque agent.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

N° 2020/109 - Modification du taux horaire pour les agents recrutés en qualité de vacataire rétribués au taux du SMIC -

Madame MIZRAHI présente le rapport.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser d'appliquer, ponctuellement, un taux horaire supérieur à celui du S.M.I.C. pour les agents recrutés en qualité de vacataire payés aux taux du S.M.I.C. ayant un surcroît de travail lié aux nombreuses manifestations organisées sur le territoire de la commune lors des fêtes culturelles, sportives, sociales, votives et traditionnelles.

Ainsi, les vacances effectuées au cours du mois d'octobre 2020 seraient rémunérées à hauteur de 13 € brut de l'heure sur la paie du mois de novembre 2020.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

SERVICES TECHNIQUES/AMENAGEMENT URBAIN

N° 2020/110 - Avenant au compromis de vente et cession d'un tènement communal – Chemin des Ateliers –

Monsieur SABATIER présente le rapport.

Un compromis de vente a été signé le 12 avril 2018. Ce compromis prévoyait le dépôt d'un permis de construire le 20 octobre 2019 et la signature de l'acte authentique le 15 novembre 2020. Ces délais n'ayant pu être respectés, un avenant au compromis doit être signé afin de proroger les dates précitées.

Il est ainsi proposé d'une part, à l'assemblée d'autoriser la signature de l'avenant au compromis signé le 12 avril 2020 pour proroger les délais liés au dépôt du permis de construire et à la réitération de l'acte.

Par ailleurs, le Conseil Départemental a sollicité la Commune afin qu'un délaissé de voirie appartenant au domaine privé communal, cadastré section EW n°8p1 de 29 m², soit cédé pour permettre l'implantation du projet. Il est ainsi également proposé à l'assemblée d'autoriser la cession à l'Euro symbolique de ce délaissé de voirie.

Il est proposé d'autre part à l'assemblée, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes relatifs à cette cession.

Tous les frais liés à cette vente seront à la charge du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

N° 2020/111 - Campagne de ravalement des façades - Versement aux propriétaires de la subvention communale d'aide au ravalement des façades -

Monsieur SABATIER présente le rapport.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le versement de l'aide financière communale au ravalement des façades d'immeubles au 3bis rue des Michels et 24/26 rue Notre Dame pour un montant de 4949.28 euros divisé en 4 copropriétaires.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

AFFAIRES CULTURELLES

N° 2020/112 - Demande de licences d'entrepreneur de spectacles vivants auprès de la DRAC Désignation du détenteur de la licence -

Madame FABRE présente le rapport.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver la demande de renouvellement des licences d'entrepreneur des spectacles vivants à établir auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. A ce titre, il est proposé de désigner Madame Tiphaine BOYAVAL, Directrice de la Vie Culturelle, Economiques, Affaires Juridiques comme titulaire des licences d'entrepreneur au nom de la Ville et délègue la gestion sécuritaire dans le cadre de la gestion de la licence I à Madame Béatrice AUREGLIA, Responsable du service de la Culture qui effectuera les demandes de renouvellement des licences au nom de la Ville,

Il est proposé d'autoriser Madame Tiphaine BOYAVAL, Directrice de la Vie Culturelle, Economiques, Affaires Juridiques à signer tout document afférent à cette demande.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

PROTECTION DES COLLINES ET DES ANIMAUX

N° 2020/113 - Convention de dépôt de ruches en forêt communale -
Monsieur Christian NICOLAO -

Madame LEVY-FANUCCI présente le rapport.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de concession, d'une durée de 3 ans, autorisant l'exploitation, par Monsieur Christian NICOLAO, apiculteur, de 30 ruches sur la parcelle communale cadastrée BE n° 32, dans le secteur de La Plaine de la Grosse.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

N° 2020/114 - Convention de dépôt de ruche en forêt communale -
Monsieur GERBY -

Madame LEVY-FANUCCI présente le rapport.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de concession, d'une durée de 3 ans, autorisant l'exploitation, par Monsieur Olivier GERBY apiculteur, de 20 ruches sur la parcelle communale cadastrée BE n° 138, dans le secteur de La Plaine de la Grosse.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

ANNEXES

- N° 2020/106 - Changement d'identification de la personne morale concernant la société "AZURTECH ENVIRONNEMENT" devenant "BATISANTE Sud" -
- N° 2020/107 - MARCHE N°20190023C - Service de Transports d'enfants et d'adultes avec chauffeur pour la Ville d'ALLAUCH - Lot n° 3 - Transport d'adultes dans le cadre d'évènements organisés par la Commune ou de sortie culturelle et sportives - avenant n° 1 -
- N° 2020/108 - Infractions au Code de l'Urbanisme - SECTION DS 151 sise copropriété VILLA FLORIS RUE LOUIS DELEUIL - Tribunal Correctionnel de MARSEILLE - Constitution de partie civile - Désignation de Maître MOMPEYSSIN -
- N° 2020/109 - Service de la Culture - Programmation d'un spectacle le 31 octobre 2020 - Signature du contrat – *(Evènement annulé en raison des circonstances sanitaires)*
- N° 2020/110 - MAPA 2020007- Location et acquisition de motifs et de matériels d'illumination de Noël pour la ville d'Allauch -
- N° 2020/111 - MAPA 20200002 – Travaux d'extension du dispositif de vidéo-protection sur la Commune d'Allauch et prestations associées -
- N° 2020/112 - Mise à disposition d'éducateurs sportifs diplômés pour l'Ecole Municipal des Sports d'Allauch -
- N° 2020/113 - Infraction au Code de l'Urbanisme - 461 chemin de la Bauquière - Parcelle cadastrée section AC n°382 sise chemin de la Bauquière - Tribunal Correctionnel de Marseille - Constitution de partie civile - Désignation de maître MOMPEYSSIN -
- N° 2020/114 - Recours contre le jugement du tribunal administratif du 9 juillet 2020 - Refus du permis de construire N° 01300217C0071 du 16 novembre 2017 - Traverse Emile CARVIN et avenue Jean GIONO - Parcelle cadastrée 2 EE 23 - Cour administrative d'Appel de Marseille - Désignation de Maître XOUAL -
- N° 2020/115 - MAPA 20180018A - Construction d'une cuisine centrale sur le site des Aubagnens – Lot n°1 « VRD - Gros-œuvre - Charpente couverture - Étanchéité » - avenant n°3 -
- N° 2020/116 - Programmation culturelle de la bibliothèque municipale 4ème trimestre 2020 - Signature des contrats avec les prestataires – *(Evènement annulé en raison des circonstances sanitaires)* -
- N° 2020/117 - Avenant n°7 - Régie de recettes pour l'encaissement des sommes relatives aux activités de la Maison de la Jeunesse - ALLAUCH LOISIRS -
- N° 2020/118 - Emprunt de 1.000.000 € et refinancement du contrat MPH269870EUR001 auprès de la Caisse Française de Financement Local -
- N° 2020/119 - Cession règlementaire d'une arme en surnombre - Code de la Sécurité Intérieure -
- N° 2020/120 - Cession règlementaire de deux armes en surnombre - Code de la Sécurité Intérieure -

- N° 2020/121 - Contrat de prestation pour des séances « ateliers sportifs » par l'association Club Graines de Gymnastes -
- N° 2020/122 - Marché de Noël 2020 - Signature d'un contrat avec l'association "Le Grand Portique " - *(Evènement annulé en raison des circonstances sanitaires)* -
- N° 2020/123 - Marché de Noël 2020 - Signature d'un contrat avec la SASU « Les Productions 122 » - *(Evènement annulé en raison des circonstances sanitaires)* -
- N° 2020/124 - Signature d'un contrat relatif à la Maintenance des alarmes « Incendies » des bâtiments communaux -
- N° 2020/125 - Marché de Noël 2020 - Signature d'un contrat avec la société "Musics Lights Animations " - *(Evènement annulé en raison des circonstances sanitaires)* -
- N° 2020/126 - Marché de Noël 2020 - Signature d'un contrat avec la société « Fantaisie Prod » - *(Evènement annulé en raison des circonstances sanitaires)* -
- N° 2020/127 - Requête du 21 aout 2020 - PC 013 00219 C0055 - Tribunal Administratif de Marseille - Désignation de Maître MOMPEYSSIN -
- N° 2020/128 - SCI MIRAMAR représentée par Maguy CYANEE - Requête en annulation à l'encontre de l'arrêté de démolition du 22 juillet 2020 - DP n° 013 002 20 C0071 - Rue Notre Dame - Tribunal Administratif de Marseille - Désignation de Maître MOMPEYSSIN -
- N° 2020/129 - Programmation culturelle du Petit Festival à la Page - Signature des contrats -
- N° 2020/130 - Marché de Noël 2020 - Signature d'un contrat avec Monsieur Jean-Dominique DENIS - *(Evènement annulé en raison des circonstances sanitaires)* -
- N° 2020/131 - Marché de Noël 2020 - Signature d'un contrat avec Monsieur David COCQ - *(Evènement annulé en raison des circonstances sanitaires)* -
- N° 2020/132 - Marché de Noël 2020 - Signature d'un contrat avec Monsieur Christian RIGORD - *(Evènement annulé en raison des circonstances sanitaires)* -
- N° 2020/133 - Programmation de la conférence « Marseille 1720 ou la dernière grande peste » - *(Evènement annulé en raison des circonstances sanitaires)* -
- N° 2020/134 - Marché de Noël 2020 - Signature d'un contrat avec l'association "Manifestations à Thèmes " - *(Evènement annulé en raison des circonstances sanitaires)* -
- N° 2020/135 - "La Grande Tournée Marseille Provence Gastronomie " - Signature d'un contrat de partenariat avec Provence tourisme - *(Evènement annulé en raison des circonstances sanitaires)* -
- N° 2020/136 - MAPA 20200004a – réhabilitation et restructuration du réfectoire et de la cuisine satellite du groupe scolaire d'Allauch centre – relance de la procédure suite à déclaration sans suite – avenant n°1 au lot 1 -

N° 2020/137 - MAPA 20200004b – réhabilitation et restructuration du réfectoire et de la cuisine satellite du groupe scolaire d’Allauch centre – relance de la procédure suite à déclaration sans suite – avenant n°1 au lot 2 -

N° 2020/138 - MAPA 20200004c – réhabilitation et restructuration du réfectoire et de la cuisine satellite du groupe scolaire d’Allauch centre – relance de la procédure suite à déclaration sans suite – avenant n°1 au lot 3 -

N° 2020/139 - MAPA 20200004d – réhabilitation et restructuration du réfectoire et de la cuisine satellite du groupe scolaire d’Allauch centre – relance de la procédure suite à déclaration sans suite – avenant n°1 au lot 4 -

N° 2020/140 - MAPA 20200004c – réhabilitation et restructuration du réfectoire et de la cuisine satellite du groupe scolaire d’Allauch centre – relance de la procédure suite à déclaration sans suite – avenant n°2 au lot 3 -

N° 2020/141 - MAPA 20200004g – réhabilitation et restructuration du réfectoire et de la cuisine satellite du groupe scolaire d’Allauch centre – relance de la procédure suite à déclaration sans suite – avenant n°1 au lot 7 -

N° 2020/142 - MAPA 20200004f – réhabilitation et restructuration du réfectoire et de la cuisine satellite du groupe scolaire d’Allauch centre – relance de la procédure suite à déclaration sans suite – avenant n°1 au lot 6 -

N° 2020/143 - MAPA 20200004e – réhabilitation et restructuration du réfectoire et de la cuisine satellite du groupe scolaire d’Allauch centre – relance de la procédure suite à déclaration sans suite – avenant n°1 au lot 5 -

N° 2020/144 - MAPA 20180017 – Fourniture, installation d'un système de protection intrusion, contrôle d'accès et PPMS dans les écoles et bâtiments communaux de la ville d’Allauch – avenant n°2 -

N° 2020/145 - Convention de gestion de l'entretien et de la maintenance de la flotte de véhicules terrestres à moteur d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes et ses prestations annexes pour la Commune d'Allauch par l'intermédiaire de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) -

N° 2020/146 - Contrat de maintenance préventive et de contrôles périodiques obligatoires concernant un chariot élévateur de type "YALE" -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20

VU, par Nous, Lionel DE CALA, Maire de la Commune d’ALLAUCH, pour être affiché, conformément aux prescriptions de l’article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à ALLAUCH, le 16 novembre 2020


Le Maire,
Lionel DE CALA